

M. Robichaud: Avant de poursuivre mes observations, monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur la question de Règlement. Comme on le voit à la page 880 du hansard du 9 février 1959, le ministre des Finances, s'adressant à la Chambre sur une motion de défiance et s'attaquant à l'honorable député d'Essex-Est, a déclaré ce qui suit:

Nous attendons maintenant depuis deux jours pour passer à l'étude d'un poste ayant trait au programme de travaux d'hiver dans les crédits supplémentaires, mais nos honorables vis-à-vis parlent de tout et de rien pour nous empêcher d'aborder la discussion de ce programme de travaux d'hiver.

A ce moment-là, l'honorable député parlait du chômage, de sorte qu'il affiche sûrement ce soir une attitude différente de celle du 9 février, car alors il disait que nous devons parvenir au poste relatif au travail dans les crédits supplémentaires pour discuter la question du chômage.

Je tâcherai de nouveau de me conformer à votre décision, monsieur le président. Je me rends parfaitement compte que les honorables députés qui siègent du côté du gouvernement ne veulent pas de débat sur la question du charbon ce soir.

Ils savent que la situation est tout à fait différente de celle qu'ils aimeraient voir. Je sais que beaucoup d'entre eux, sinon tous, ne souhaitent pas se prononcer sur ce crédit. Je constate avec étonnement qu'à l'occasion d'un crédit relatif à l'Office fédéral du charbon nous n'avons pas la permission de parler de l'Office fédéral du charbon. Cet organisme semble avoir pris la vedette bien des fois au cours des dernières semaines.

L'hon. M. Fleming: Je pense que le moment est venu de dire sans détour que le député cherche simplement, d'une façon très palpable, à tourner et à défier votre décision.

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement, Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances n'a pas le droit de faire le genre de déclaration qu'il vient de formuler. S'il veut invoquer le Règlement, à son aise; mais il ne saurait se permettre l'assertion qu'il a faite en disant que le député défie le président. Il n'a pas le droit de le faire, et il ne devrait pas essayer de le faire.

L'hon. M. Fleming: Pour atténuer l'ire de l'honorable représentant de Laurier, je vais répéter cette déclaration.

M. Robichaud: Maintenant qu'on nous impose la clôture... (*Exclamations*)

M. le président: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il bien se rasseoir.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Caron: Il n'y a pas de drapeau qui enveloppe votre siège ce soir.

M. Robichaud: Avant de me rasseoir, je tiens à dire que je m'en remets à votre décision. Personne n'aura à faire venir un drapeau, comme l'a rappelé le député. Le ministre peut regarder autant qu'il veut, nous nous rappelons l'incident qui l'obligea à quitter la Chambre.

M. le président: A l'ordre! Nous discutons maintenant d'un crédit qui a trait au transport du charbon. Nous semblons nous éloigner quelque peu du crédit. Nous parlons de clôture, de drapeaux et de diverses autres questions. Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir borner ses remarques au transport du charbon. Je dois lui dire, pour la dernière fois, que s'il veut s'écarter du sujet pour parler de l'aspect économique de la situation relative au charbon, le président sera forcé de lui demander, à regret, de reprendre son siège.

En outre, je dois demander au comité d'éviter d'autres incidents comme celui qui vient de se produire.

M. Robichaud: Je vois que je parlais du transport, mais le transport dont je parlais était un peu différent du transport du charbon. Quelqu'un a été transporté hors de la Chambre. De toute façon, je le répète, les remarques que j'avais l'intention de faire ce soir se rapportaient à l'industrie du charbon et étant donné votre décision, je me rends compte que je ne pourrai continuer. Avant de me rasseoir, je demanderai au ministre des Mines et des Relevés techniques de nous expliquer ce crédit en détail.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'ai déjà expliqué ce crédit deux fois. Si le député ne m'a pas compris ni la première, ni la deuxième fois, je tâcherai de répéter mon explication.

M. Robichaud: J'ai demandé au ministre des Mines d'expliquer ce crédit.

L'hon. M. Fleming: D'habitude, c'est le ministre des Finances qui répond aux questions générales posées sur les crédits supplémentaires.

L'hon. M. Chevrier: La question a été adressée au ministre des Mines.

M. Caron: Êtes-vous le ministre des Mines?

L'hon. M. Fleming: J'ai expliqué ce crédit deux fois et dit quel en est l'objet. Il s'agit de pourvoir à une subvention au transport du charbon à raison de 50c. la tonne; cette augmentation a été mise en vigueur par le décret du conseil du 1^{er} avril 1958.